

**Direction de la réglementation et de la gestion de
l'espace public**

Arrêté permanent n° 1092022

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue PELISSON, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - la rue Pélisson, dans sa partie comprise entre la rue des Olivettes et le numéro 10, est soumise au régime des voies piétonnes.

- la rue Pélisson, dans sa partie comprise entre l'allée de la Maison Rouge et le numéro 7, est réservée à la circulation des piétons et des cycles.

- une signalisation stop est instaurée rue Pelisson, à l'intersection avec la rue des Olivettes (depuis le 28 janvier 2009).

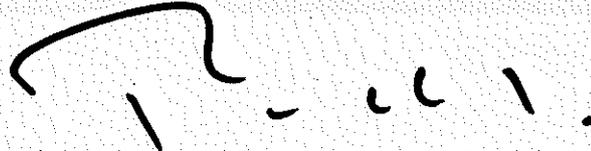
Article 2. Stationnement : - pas de disposition particulière.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P09-109-2022 est abrogé.

Fait à Nantes, le **15 AVR. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several loops and a final dot.

Pascal BOLO